

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2015

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 2744)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 172

présenté par
Mme Le Houerou

ARTICLE 5 C

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« ce »

les mots :

« cet autre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.